



## Réunion du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Guipavas

Le 07/03/2024 à 18h00

### Procès-verbal

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le sept mars à dix-huit heures, les membres composant le conseil d'administration du centre communal d'action sociale dûment convoqués, par le président du CCAS, se sont réunis dans les locaux de la Maison des Solidarités sis 11 rue Amiral Troude 29490 GUIPAVAS, sous la présidence de M. Fabrice JACOB, président du CCAS.

#### **Étaient présents :**

Mmes Monique BRONEC, Danièle LE CALVEZ, Anne DELAROCHE, Marie-Françoise VOXEUR, Isabelle BALEM, Odile JEZEQUEL, Marie-Aline PRIGENT.

MM. Fabrice JACOB, Joël TANVOUEZ, Denis SALIOU, Daniel DERRIEN, Bernard PICHON, Bernard CORRE.

#### **Étaient représentés :**

Mme Gisèle LE DALL par Mme Danièle LE CALVEZ

Mme Claire LE ROY par M. Daniel DERRIEN

M. Yves VOURCH par Mme Monique BRONEC

#### **Absents excusés :**

Mme Blandine POLARD

#### **Date de la convocation : 29/02/2024**

*Membres en exercice : 17*

*Membres présents : 13*

*Procuration : 3*

*Votants : 16*

*Début de séance : 18 h 00*

*Secrétaire de séance : Mme BRONEC Monique*

### ORDRE DU JOUR

#### **Procès-verbal du conseil d'administration du 14/12/2023 :**

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2024/01 : Bilan d'activités 2023**

Monsieur le Président donne lecture du document intitulé « Bilan d'activités du CCAS 2023 » qui a été remis à chaque membre, suivi d'un échange sans vote.

*Monsieur le Président demande si la plupart des personnes domiciliées au CCAS vit sur l'aire de Pen Ar Valy. Mme Anaëlle CAPITAINE précise que seule une personne vivant sur l'aire de Pen Ar Valy est domiciliée au CCAS de Guipavas. De nombreuses personnes domiciliées au CCAS de Guipavas vivent sur le territoire de Guipavas, sur des aires privées ou en stationnement illégal.*

#### **Délibération n° 2024/02 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024**

Monsieur le Président donne lecture du document intitulé « Rapport d'orientations budgétaires 2024 » qui a été remis à chaque membre, suivi, conformément à l'article 10 du règlement intérieur et à l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, d'un débat sans vote.

*Monsieur Bernard CORRE demande si une seconde collecte des Banques Alimentaires peut être organisée sur la commune. Mme Monique BRONEC informe qu'il est compliqué d'organiser une*

*seconde collecte car c'est une organisation importante mobilisant de nombreux bénévoles. Au vu du nombre de collectes organisées dans les commerces, une seconde collecte alimentaire perdrait en lisibilité.*

*Concernant les appels aux dons auprès des enseignes locales pour meubler les logements d'urgence, Monsieur le Président remercie le magasin « Boulanger » pour leurs dons d'électroménagers et de matériels informatiques.*

**Délibération n° 2024/03 : Comité des Œuvres Sociales – convention d'objectifs et de moyens : subvention 2024**

Par délibération n°2022-20 en date du 30 juin 2022, le Conseil d'administration a approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Guipavas et le Comité des Œuvres Sociales (COS) pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Selon l'article trois alinéa 1 de la convention, la collectivité s'engage à verser annuellement au COS une subvention dont le montant est calculé chaque année au vu du budget prévisionnel du COS réparti entre les communes au prorata des dépenses de personnel constatées au compte administratif N-2 de chaque collectivité.

Il est proposé au Conseil d'administration d' :

- Autoriser le versement de la subvention de 322,43 € au COS pour l'année 2024.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° 2024/04 : Coupons sport-loisirs-culture**

Dans le cadre de l'opération Coupons Sport-Loisirs-Culture, il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder les subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montants</b>
<b>Au titre de la saison 2023/2024</b>	
Cyclo Club de Guipavas	150,00 €
Loisirs Détente	50,00 €
ALG Gymnastique – pilates - Yoga	90,00 €
Skol Gouren	30,00 €
ALG Badminton	30,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>350,00 €</b>

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° 2024/05 : Demandes de secours exceptionnels**

4 demandes de secours exceptionnels ont été étudiées.

## **Informations diverses**

- **Synthèse des domiciliations**

Au 07/03/2024, 116 personnes disposent d'une élection de domicile auprès du CCAS.

- **Soirée d'échanges « les clés de l'attention et de la mémoire »**

Le CCAS et le PEL organisent conjointement une soirée d'échanges le 19 mars prochain à 20h00 sur le thème de l'attention et de la mémoire. Cette soirée sera animée par Mme Bodennec-Morvan, orthopédagogue spécialisée dans l'accompagnement des troubles des apprentissages. S'en suivra 5 ateliers de 2h sur l'attention, la concentration, la mémoire et la compréhension. Cette soirée permettra aux publics de découvrir les différentes méthodes d'apprentissage pour mieux accompagner les enfants et les séniors.

- **Cafés parlotte**

La Ville de Guipavas proposera cette année quatre « café parlotte » en partenariat avec l'association Parentel à la Maison des Jeunes – 62 rue de Brest.

Calendrier des « café parlotte » :

- ✓ Mardi 26 mars - 20h « Autonomie, responsabilité des jeunes : argent de poche, smartphone, sorties autonomes, comment fixer les limites en tant que parents ? »
- ✓ Mardi 21 mai – 14h « L'arrivée à l'âge de la retraite : un nouveau quotidien à inventer »
- ✓ Mardi 1<sup>er</sup> octobre – 20h « l'enfant troublé (dys, hyperactivité, troubles du développement, comportement alimentaire, etc.) : la vie au quotidien
- ✓ En novembre – 20h « garçons/filles : même éducation ? »

- **Ateliers Bien vivre sa retraite - Brain Up**

En partenariat avec l'association Brain Up, le CCAS de Guipavas a proposé aux séniors de plus de 60 ans de participer au parcours santé « Bien Vivre Sa Retraite ». Après avoir participé à la conférence « Bien Vieillir et être acteur de sa santé » le jeudi 18 janvier 2024, il a été proposé aux séniors de participer à un cycle de 6 ateliers. Les thématiques suivantes ont été abordées : entraîner sa mémoire utilement, prendre soin de soi par l'alimentation, mobiliser et tonifier son corps, s'épanouir dans ses relations sociales et familiales. Les ateliers ont été proposés à la Maison des Solidarités du 5 février au 18 mars.

29 personnes ont assisté à la conférence et 17 personnes ont participé aux ateliers.

- **Permanence Soliha**

Le 4 janvier 2024, l'association Soliha a assuré une permanence gratuite et ouverte à tous à la Maison des Solidarités de Guipavas.

Le dispositif Ti-Mad, porté par l'association Soliha Finistère, permet aux personnes âgées de bénéficier d'un service d'accompagnement dans les projets d'aménagement et d'adaptation de leur logement.

4 personnes se sont déplacées à la permanence.

- **Mise en location d'un programme neuf Aiguillon Construction**

La commune de Guipavas accueille sur son territoire un nouvel opérateur social : Aiguillon Construction. Un programme de 6 logements (4 T3 – 2 T4) a été construit sur le secteur du Douvez et sera mis en location le 21 février prochain.

- **Logiciel Sudalis – service de transport à la demande**

Le CCAS bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> janvier d'un logiciel de gestion du service du Guip'TAD. Ce logiciel a pour vocation de simplifier les procédures d'inscriptions et de gestion de plannings. Les premières semaines d'utilisation sont plutôt satisfaisantes. La prise en main auprès des bénévoles s'est bien déroulée. Ce service est assuré par une équipe de 43 bénévoles.

- **Journée de dépistages auditifs**

Le 26 mars prochain, le CCAS en partenariat avec Audition Jezequel proposera une journée de dépistages auditifs gratuits à la Maison des Solidarités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 7 mars 2024 à 19 h 15.

Les délibérations, dans leur intégralité, en dehors des secours, sont diffusées par voie électronique sur le site Internet de la commune.

Le CCAS remet à chaque administré qui en fait la demande une version papier des délibérations prises en conseil d'administration, en dehors des décisions individuelles (secours).

Fait à Guipavas, le 07/03/2024.

La secrétaire de séance

Le président du CCAS